

Genève, le 13 juillet 2021

Lettre recommandée
Madame Frédérique Perler
Maire
Conseil administratif
Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Concerne : CCT du personnel des structures d'accueil de la petite enfance et projet de budget 2022 – demande de rendez-vous urgent au Conseil administratif

Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

En notre qualité de signataires de la CCT du personnel des structures d'accueil de la petite enfance, nous avons tout d'abord été invité-e-s à une séance avec une délégation du Conseil administratif prévue le 15 juin dernier avec les parties à cette CCT qui relève du droit privé. Cette séance a été annulée et remplacée par une visioconférence d'information en date du 23 juin 2021, à laquelle étaient également convié-e-s les représentant-e-s des organisations représentatives du personnel de la Ville de Genève engagé-e-s en droit public. Nous avons été extrêmement étonné-e-s, tant sur la forme que sur le fond, par cette rencontre.

En effet, il est particulièrement surprenant de traiter dans une séance unique avec des partenaires dont les relations avec la Ville de Genève relève pour les uns de relations avec l'employeur Ville de Genève et pour les autres des partenaires sociaux d'entités subventionnées.

Lors de cette visioconférence, nous avons été informé-e-s de la situation financière de la Ville de Genève et de votre intention pour le PB2022 de couper dans le montant de la subvention permettant aux structures d'accueil de la petite enfance de respecter les mécanismes salariaux prévus par la CCT pour le personnel. Ce montant serait de 2,3 millions de francs. Vous nous avez précisé que cela concernait le gel des annuités, de la prime d'ancienneté et du 13^{ème} salaire progressif. Vous avez annoncé que vous attendiez soit la dénonciation de cette CCT sous 7 jours, donc avant la fin juin pour la fin décembre 2021, soit la signature d'un accord dans lequel les parties à la CCT accepteraient le gel des

mécanismes salariaux en 2022. Vous avez également indiqué que vous entendiez traiter de la même manière le personnel de l'Administration municipale. Vous nous avez enfin précisé que rien n'était décidé et que de nouvelles projections fiscales étaient attendues de la part du canton à fin juillet ainsi qu'au mois octobre, ce qui déterminerait votre position ultérieure et le projet de budget 2022 que vous entendez soumettre au Conseil municipal.

Nous exprimons notre plein désaccord pour les raisons suivantes :

Aucun dialogue n'a été engagé par le Conseil administratif avec les parties signataires de la CCT avant d'envisager cette mesure de coupe budgétaire. Nos organisations ont été mises devant le fait accompli et un délai de 7 jours ne nous permettait en aucun cas un retour démocratique auprès des membres de nos organisations.

Les pressions exercées sur la FGPE représentant les comités bénévoles des structures d'accueil de la petite enfance afin qu'elle dénonce la CCT ont manifestement porté leurs fruits puisque la CCT a été dénoncée pour la fin de l'année. Ceci met à mal les bons rapports de partenariat social développés au cours des années dans ce secteur.

L'an dernier déjà, une tentative illégale de ne pas appliquer les mécanismes salariaux prévus par la CCT en vigueur a finalement été retirée en dernière minute du PB2021.

Les employé-e-s des structures d'accueil ont dû faire face avec courage et détermination aux conséquences de la pandémie sur les conditions de travail. Le personnel et les cadres ont déployé des efforts de flexibilité dans les horaires et d'organisation pour accueillir les enfants du personnel des services d'urgence et pour maintenir des structures ouvertes alors que l'ensemble des autres services avaient été fermés dans un premier temps. Tout au long des mois suivants, les employé-e-s ont été très lourdement impactés dans leur santé en raison du COVID, tout comme les membres de leur famille. L'accueil des enfants a nécessité la prise de mesures de protection spécifiques, le développement de nouvelles interventions pédagogiques en raison du port du masque en continu et diverses injonctions sur le type d'activités autorisées. Ceci a généré un important stress des équipes et un fort taux d'épuisement en particulier pour pallier à l'absence du personnel fragilisé. La situation demeure critique encore aujourd'hui. Aucune forme de reconnaissance n'a été apportée à ce travail essentiel aux enfants, mais également aux parents qui ont ainsi pu poursuivre leurs activités professionnelles. Couper dans les mécanismes salariaux serait très mal ressenti par le personnel à cet égard.

Indépendamment de la pertinence de geler les mécanismes salariaux, le fait de traiter de façon similaire le personnel de l'Administration municipale et le personnel de la petite enfance n'est pas justifié. En effet, comme vous ne l'ignorez pas, les conditions de travail du personnel de la petite enfance sont inférieures à celles du personnel de la Ville de Genève. Par exemple, le montant des salaires sont inférieurs, la progression salariale est moins rapide, notamment. Le gel des mécanismes salariaux impactera les salaires sur l'ensemble de la carrière ainsi que le montant des rentes.

Madame C. Kitsos, conseillère administrative du Département de la cohésion sociale et de la solidarité en charge du secteur de la petite enfance, nous a fait part de son intention d'aller en direction de la municipalisation des structures d'accueil subventionnées par la Ville de Genève en raison de la nécessité de trouver une solution pour améliorer la gouvernance, mais également dans le but de revaloriser le travail de ce secteur très majoritairement

féminisé. Nous attendions à la fin juin qu'elle nous fasse part des analyses chiffrées par ses services sur les conséquences de cette municipalisation et sur les conclusions du Conseil administratif sur ce projet. Nous n'ignorons pas que les différences de conditions de travail avaient déjà été mises en lumière lors du projet de municipalisation de la première décennie des années 2000, municipalisation qui avait finalement échoué malgré l'accord de principe exprimé à deux reprises par le Conseil municipal. La municipalisation a un coût, essentiellement en raison de la différence des conditions de travail. Elle permettrait par contre une amélioration de la gestion des structures et la reconnaissance d'un service public essentiel.

En lieu et place d'un projet de municipalisation, nous sommes informé-e-s de mesures probables d'économies sur le dos du personnel du secteur de la petite enfance, lui faisant au final payer une partie de la facture de la création indispensable de nouvelles places d'accueil, des mesures d'aides prises de manière justifiée pour faire face aux conséquences de la pandémie, sans compter les pertes de recettes fiscales en lien avec la baisse de la fiscalité sur le bénéfice des entreprises. Nous ne comprenons pas les intentions du Conseil administratif.

Tant que la municipalisation n'est pas devenue une réalité, il convient de respecter au moins la CCT et les accords des partenaires sociaux.

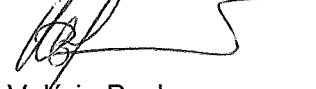
En dénonçant la CCT pour la fin de l'année, les employeurs portent atteinte aux conditions de travail du personnel, mais également impacteront le contenu des usages professionnels du secteur de la petite enfance appliqués par les structures d'accueil non signataires d'une CCT dans le canton. Elles sont nombreuses. Par conséquent, cette décision ne concerne pas que les employé-e-s des structures subventionnées par la Ville de Genève.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous vous demandons instamment de reconsidérer votre décision de geler les mécanismes salariaux en y renonçant

Afin d'échanger de vive voix, et cette fois nous l'espérons en présentiel puisque la situation sanitaire nous le permet, nous vous demandons de recevoir nos organisations avant le dépôt du PB2022 au Conseil municipal.

Dans l'espoir que cette lettre retienne toute votre attention et dans l'attente d'une proposition de rencontre, veuillez agréer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SIT



Valérie Buchs

Pour l'AGEDE



Virginie Egger

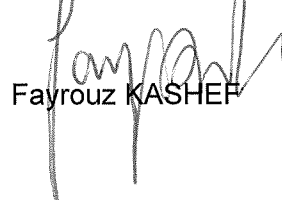
Copie : FGIPE

Pour le SSP



Anne Michel

Pour l'ACIPEG



Fayrouz KASHEF

